ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 2

Question orale n° 901

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'aménagement de la route nationale n° 2 entre Laon et la frontière belge, près de Maubeuge. Cet axe de circulation, dont la gestion continue de relever de la compétence exclusive de l'État, a pu, dans le cadre des précédents contrats de plan État-région, bénéficier de crédits importants, qui ont été utilisés pour rénover la section reliant Soissons à Laon. De même, dans le cadre du plan de relance de l'économie, un tronçon de six kilomètres entre Hautmont et Beaufort va également prochainement bénéficier d'un aménagement. Il est cependant crucial pour l'avenir des territoires situés au nord de Laon, que l'ensemble de cet axe, jusqu'à la frontière belge, puisse rapidement faire l'objet d'un aménagement à 2 fois 2 voies. Car cet équipement structurant, sans lequel tout projet de développement économique local est vain, et dont la finalisation est attendue depuis quarante ans, progresse à la vitesse d'un escargot, qui plus est asthmatique. Demain, si les propositions du programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) sont respectées, nous pourrions espérer, peut-être, une route à quatre voies entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe à l'horizon de 2014. Le contournement d'Avesnes et l'aménagement jusqu'à Etroeungt, limite entre le Nord et l'Aisne, semblent, eux, repoussés à 2020 au plus tôt. Quant au tronçon traversant la Thiérache jusque Laon, sans lequel l'ensemble du projet perd toute cohérence, aucune étude n'a même été menée jusque maintenant. Il apparaît pourtant d'une urgence croissante de réfléchir au niveau national à la place stratégique que pourrait occuper la RN 2 pour les transports et les flux de marchandises, au coeur des grands axes d'échange interrégionaux et européens, qu'ils soient nord-sud ou est-ouest. C'est pourquoi il le remercie de lui préciser les engagements et les ambitions du Gouvernement vis-à-vis de ce projet vital pour le développement de l'Avesnois et de la Thiérache.

Texte de la réponse

RN 2 ENTRE LAON ET LA FRONTIÈRE BELGE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Pérat, pour exposer sa question, n° 901.

M. Jean-Luc Pérat. Madame la secrétaire d'État chargée de l'écologie, ma question, qui s'adresse à votre collègue chargé des transports, concerne l'aménagement de la route nationale 2 entre Laon et la frontière belge, près de Maubeuge.

Cet axe de circulation continue de relever de la compétence exclusive de l'État. Il est cependant crucial pour l'avenir des territoires situés au nord de Laon que l'ensemble de cet axe, jusqu'à la frontière belge, puisse rapidement faire l'objet d'un aménagement à deux fois deux voies.

Je rappellerai les conclusions du Grenelle de l'environnement, auxquelles vous serez sensible, relatives aux infrastructures routières. Elles militent clairement pour l'aménagement de la RN2. Je les cite : " Les nouvelles infrastructures routières et autoroutières seront limitées à la résolution des cas de sécurité et de congestion, ou d'intérêt local. " Le dossier de la RN2 répond simultanément à ces trois conditions.

La sécurité, tout d'abord. Les journaux locaux relatent régulièrement les nombreux accidents, souvent mortels, qui surviennent sur cet axe classé parmi les plus dangereux de France. Il n'est pas douteux que son aménagement en améliorerait la sécurité.

La congestion, ensuite. L'axe Paris-Bruxelles, par l'A1 et par l'A2, est actuellement saturé. La RN2 peut être une alternative simple et crédible à cet engorgement. D'ailleurs, le trajet Paris-Buxelles le plus court et le plus direct est celui qui passe par Maubeuge.
S'agissant, en troisième lieu, de l'intérêt local, la situation d'enclavement de la Sambre-Avesnois est éloquente, tout comme celle de la Thiérache dans son ensemble. Je rappelle au passage que la Sambre-Avesnois connaît l'un des taux de chômage les plus élevés en France.
La manifestation " RN demain ", menée le 20 septembre dernier dans l'arrondissement d'Avesnes, sur la route nationale 2, depuis la frontière belge jusqu'à l'Aisne, et l'opération escargot conduite le 14 décembre dans l'Aisne entre La Flamengrie et Marle, ont permis aux maires et aux élus de tous bords d'exprimer avec force leurs attentes vis-à-vis de cet aménagement. Et c'est pourquoi, au nom du comité d'organisation " RN demain ", qui comprend notamment Rémi Pauvros, maire de Maubeuge, Alain Poyart, maire d'Avesnes, mais également des élus axonais mobilisés, tels que Jean-Pierre Balligand, député et maire de Vervins, Jean-Jacques Thomas, maire d'Hirson, Yves Daudigny, sénateur et président du conseil général, Antoine Lefèvre, sénateur et maire de Laon, je veux vous exprimer ma grande inquiétude concernant la mobilisation des crédits et la volonté de l'État de désenclaver nos territoires en leur attribuant enfin une véritable considération et reconnaissance.
C'est pourquoi je vous remercie, madame la secrétaire d'État, de m'apporter quelque raison d'espérer enfin un véritable intérêt de l'État vis-à-vis de ce projet vital pour le développement de l'Avesnois et de la Thiérache, qui attendent maintenant depuis trop longtemps.
Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.
Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie.* Monsieur le député, la route nationale 2 relie Paris à la frontière franco-belge. Elle était d'ailleurs autrefois appelée " route des Flandres ".
C'est un axe structurant qui, de longue date, a fait l'objet de travaux d'aménagement, et singulièrement de travaux de mise à deux fois deux voies. Elle est ainsi aujourd'hui entièrement à deux fois deux voies du Blanc-Mesnil à Nanteuil-le-Haudoin, et l'est largement entre Nanteuil et Laon.
L'aménagement de la RN2 relève aujourd'hui des programmes de modernisation des itinéraires routiers, les fameux PDMI. Ces programmes, qui succèdent au volet routier des contrats de plan État-région, constituent désormais le cadre de réalisation de la modernisation des routes nationales pour la période 2009-2014.
Les négociations pour l'élaboration du PDMI Nord-Pas-de-Calais, dont relève la section de la RN 2 que vous évoquez, ont été délicates et menées dans un contexte budgétaire difficile, cette difficulté étant d'ailleurs renforcée par la multiplicité des enjeux routiers dans cette région. Néanmoins, le PDMI Nord-Pas-de-Calais arrêté le 30 septembre 2009 retient comme une de ses priorités l'aménagement de la RN 2, en particulier la mise à deux fois deux voies de la section Haumont-Beaufort, pour un montant de 32 millions d'euros, intégralement pris en charge par l'État. L'essentiel de ces crédits, soit 29 millions d'euros, a d'ailleurs été mis en place dès la programmation 2009.
Les autres sections de la RN 2, entre Laon et la frontière belge, ne sont pas inscrites au PDMI 2009-2014. Ces sections ne sont pas homogènes en termes de trafic et de besoins d'aménagement. L'attention paraît devoir être concentrée aujourd'hui sur la section Etroeungt-Maubeuge. L'étude de son aménagement, et donc celle du contournement d'Avesnes, sera engagée et financée sur le volet d'études du PDMI 2009-2014, avec pour objectif d'inscrire sa réalisation, le moment venu, dans la prochaine génération de PDMI.
Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Pérat.
M. Jean-Luc Pérat. Je vous ai bien entendue, madame la secrétaire d'État. Pour nous, c'est un enjeu crucial. Aujourd'hui, les crédits d'étude ne sont pas inscrits. Moi-même et mes collègues élus de toutes sensibilités, nous ferons tout pour que l'État prenne en considération nos attentes. Le saucissonnage des travaux d'aménagement ne se traduit pas par une cohérence de l'utilisation des infrastructures entre la frontière belge et Paris.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Pérat
Circonscription : Nord (24e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 901
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD901

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 421
Réponse publiée le : 29 janvier 2010, page 638
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2010